

L'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALECI) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997. Premier accord du genre à être conclu avec un pays du Moyen-Orient, il permet l'importation et l'exportation en franchise de droits de la majorité des produits des deux pays. Cet accord a ouvert la voie à une intensification du commerce bilatéral dont la valeur a plus que triplé, passant de 567 millions de dollars en 1997 à 1,8 milliard de dollars en 2008. Alors que le Canada exporte principalement vers Israël des machines, du papier et du papier journal, des matières plastiques, du bois et de l'aluminium, il importe de ce pays des produits pharmaceutiques, des machines électriques, des pierres et métaux précieux, du matériel optique et des produits chimiques organiques. Les deux pays cherchent ensemble à améliorer l'accès au marché pour différents produits agricoles visés par l'ALECI dans le cadre de discussions bilatérales. Ils envisagent d'élargir la libéralisation du commerce à d'autres produits, dans le but d'approfondir sans cesse leurs relations commerciales.

